STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 7 mai 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES REFORMES INEDITES AU PAYS POUR PROTEGER LES PERSONNES AVEC BESOINS PARTICULIERS OU INCAPACITÉS

Proposition d'un nouveau Centre de justice pour éviter, enquêter et punir les abus et négligences faites aux New-Yorkais vulnérables

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a révélé aujourd'hui de nouvelles mesures législatives pour établir les normes et pratiques les plus strictes au pays en vue de protéger les personnes avec besoins particuliers ou incapacités. Les mesures législatives du Gouverneur Cuomo créeront un nouveau Centre de justice pour la protection des personnes avec besoins particuliers, une initiative qui transformera la façon dont l'Etat protège plus d'un million de New-Yorkais dans le cadre d'installations ou programmes exploités, certifiés ou recevant une licence de l'Etat.

Le Centre de justice sera doté d'un procureur spécial et d'un inspecteur général pour la protection des personnes avec besoins particuliers, qui enquêteront sur les rapports d'abus et de négligence et poursuivront en justice les allégations s'élevant au niveau d'infraction. Il inclura un service d'écoute téléphonique 24 heures géré par des professionnels formés, une base de données d'Etat complète qui fera le suivi de tous les rapports d'abus et de négligence et un registre d'Etat des travailleurs ayant commis de graves actes d'abus et qui n'auront désormais plus le droit de travailler avec des personnes ayant des besoins particuliers ou incapacités.

« Il s'agit du maintien des droits civils d'un million de New-Yorkais et plus ayant des besoins spéciaux ou des incapacités, et qui durant trop longtemps ne profitaient pas de la protection et de la justice qu'ils méritent, a déclaré le Gouverneur Cuomo. La création d'un Centre de justice pour la protection des personnes avec besoins spéciaux dotera l'Etat de New York des normes et pratiques les plus strictes au pays afin de protéger ceux qui sont souvent les plus exposés aux abus et mauvais traitements. J'incite l'Assemblée législative a adopté ce projet de loi et d'ainsi donner aux personnes ayant des besoins spéciaux et incapacités une protection et des services supplémentaires dans notre Etat. »

Le Représentant de la majorité du Sénat, Dean G. Skelos, a déclaré : « Les allégations d'abus et de négligences des individus au niveau des soins octroyés par l'Etat sont très graves. Sous cet éclairage, le Gouverneur a proposé un ensemble de réformes avisées qui reconnaissent l'importance de protéger les

citoyens les plus vulnérables de l'Etat de New York tout en conférant tranquillité d'esprit aux familles, amis et être chers des gens concernés. Sous l'égide du Sénateur McDonald, le président du Comité sur la santé mentale du Sénat, nous nous engageons à travailler avec le Gouverneur et l'Assemblée pour répondre à ce problème le plus vite possible. »

Le porte-parole de l'Assemblée, Sheldon Silver, a déclaré : « La meilleure mesure du caractère d'une société est la façon dont elle traite et protège ses citoyens les plus vulnérables. C'est pourquoi l'Assemblée a tenu l'an dernier une série d'audiences pour examiner l'abus d'individus souffrant de déficiences développementales tel que cela a eu lieu dans des foyers de groupe et des institutions de New York. Le Gouverneur a exposé un plan visant responsabiliser davantage le système de soins des individus souffrant de déficiences développementales et à éliminer les abus, et nous soutenons les objectifs globaux des mesures législatives proposées. »

Clarence Sundram, conseiller spécial du Gouverneur sur la question des personnes vulnérables, a déclaré : « Aujourd'hui, le Gouverneur cuomo a annoncé une proposition pour que l'Etat de New York mette en place les normes les plus complètes au pays en regard de la protection de la population avec besoins particuliers. Ces mesures législatives inédites sont la preuve que le Gouverneur est un chef de file dans la lutte pour l'une des communautés les plus vulnérables de l'Etat de New York. Si elle est adoptée, cette initiative pourra transformer la façon dont nous protégeons plus d'un million de New-Yorkais ayant des besoins particuliers et qui prennent part aux programmes soutenus par l'Etat. »

Le sous-secrétaire à la santé, Jim Introne, a déclaré : « Il y a trente-cinq ans, Clarence Sundram était au centre des réformes du système de soins octroyés aux personnes avec besoins spéciaux de l'Etat de New York, entraînées par la signature du Consentement de Willowbrook. Les réformes proposées aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo ne sont pas moins importantes, et feront encore une fois de l'Etat de New York un chef de file pour assurer des soins de la plus grande qualité possible aux populations vulnérables. Le Gouverneur Cuomo est un partisan éprouvé des droits civils et cette initiative transformatrice offre la sécurité à nos populations les plus vulnérables. »

Nancy Thaler, directrice administrative de l'Association nationale des Directeurs des services de déficiences développementales de l'Etat, a déclaré : « Les réformes historiques que propose le Gouverneur Cuomo feront de l'Etat de New York un chef de file dans la protection des personnes avec besoins particuliers et incapacités. En tant que directrice administrative d'une association qui travaille à l'amélioration des services publics aux personnes souffrant de déficiences intellectuelles et développementales, je me réjouis que le Gouverneur Cuomo ait adopté un tel rôle de chef de file face à ce problème. »

L'an dernier, il y a eu plus de 10 000 allégations d'abus envers des New-Yorkais ayant des besoins particuliers et incapacités dans les installations et programmes exploités, certifiés ou recevant une licence de l'Etat. Toutefois, l'Etat n'a jamais eu de normes consistantes et complètes pour faire le suivi et enquêter sur les plaintes ou pour punir les travailleurs coupables.

French

Le Centre de justice pour la protection des personnes avec besoins particuliers proposé par le Gouverneur Cuomo aura pour responsabilité première de surveiller, d'enquêter et de faire le suivi des plaintes d'abus et de négligences contre les installations et services exploités, certifiés ou recevant une licence d'une des six agences suivantes : le Département de la santé (DOH), le Bureau de la Santé mentale (OMH), le Bureau des personnes souffrant de déficiences développementales (OPWDD), le Bureau des services pour enfants et familles (OCFS), le Bureau des services contre l'alcoolisme et l'abus de substances (OASAS) et le Département de l'éducation de l'Etat (SED). Le Centre de justice absorbera toutes les fonctions et responsabilités de la Commission sur la qualité des soins et de la défense des personnes souffrant de déficiences, à l'exception de des programmes fédéraux de protection, de défense et d'assistance, qui seront assignés à un organisme à but non lucratif qualifié.

Parmi les autres composantes et responsabilités du Centre de justice proposé, on compte :

- Un directeur administratif, un procureur spécial et un inspecteur général, ainsi que plusieurs enquêteurs formés, avocats et administrateurs. L'agence du Centre de Justice chargée de l'application de la loi partagera le pouvoir avec les avocats de district pour la poursuite en justice contre les crimes d'abus et de négligence commis.
- La création d'un service d'écoute téléphonique 24 heures employant des professionnels formés pour assurer que les allégations d'abus soient rapidement rapportées aux autorités et qu'elles fassent l'objet d'enquêtes complètes et efficaces.
- La création d'un registre de travailleurs ayant commis de graves actes d'abus et qui ne pourront plus jamais être embauchés pour quelque poste que ce soit là où ils travailleraient auprès de personnes ayant des besoins particuliers et incapacités.
- La représentation de l'Etat dans toutes les procédures disciplinaires en lien aux allégations d'abus et de négligence prouvées.
- Le développement de normes communes pour les enquêtes et exigences à utiliser par les enquêteurs formés.
- Le développement d'un code de conduite contenant les normes éthiques de base auxquelles les individus travaillant auprès de personnes ayant des besoins particuliers et invalidités devront souscrire et desquelles ils seront responsables.
- La consolidation des procédures de vérification des antécédents, y compris la vérification et l'évaluation des antécédents criminels de quiconque postule pour être employé, bénévole ou consultant dans une installation ou une agence exploitée, recevant une licence ou certifiée par le Bureau de la Santé mentale (OMH), le Bureau des personnes souffrant de déficiences développementales (OPWDD), le Bureau des services pour enfants et familles (OASAS), le Bureau des services contre l'alcoolisme et l'abus de substances (OCFS).
- La remise d'un rapport annuel au Gouverneur et à l'Assemblée législative concernant les travaux au cours de l'année précédente, lequel inclura les données des rapports du registre central, le résultat des enquêtes, les types de mesures correctives prises, les résultats de l'examen des récurrences et tendances associées aux abus et aux rapports d'abus, les mesures correctives suggérées et les formations entreprises.

French

Les mesures législatives proposées par le Gouverneur Cuomo remplaceront également les définitions confondantes et inconsistantes d'abus et de négligence dans les divers règlements et lois par une norme consistante applicable aux systèmes de services sociaux.

Sous ces mesures législatives, un nouveau niveau de transparence sera établi pour les installations non exploitées par l'Etat et les programmes sous licence et certifiés par l'Etat pour servir les personnes ayant des incapacités et besoins particuliers. Ces entités devront suivre des directives en matière de transparence, basées sur la Loi sur la liberté de l'information pour les demandes de renseignements concernant les abus et la négligence des personnes qu'elles servent.

Les mesures législatives du Gouverneur augmenteront également les peines en cas de mise en danger du bien-être des personnes ayant des incapacités et besoins particuliers, et renforceront le pouvoir du procureur à prouver qu'un individu d'une installation exploitée, recevant une licence ou certifiée par l'Etat a été victime d'abus sexuel. Selon la loi actuelle, les crimes mettant en danger le bien-être des personnes ayant des incapacités et besoins particuliers sont classés comme des méfaits de classe A, un acte délictueux de catégorie E et D pouvant recevoir une peine de 2½ à 7 ans de prison. La proposition du Gouverneur permettra la création d'une nouvelle catégorie de méfait plus facile à prouver et élèvera les trois autres crimes à des actes délictueux de catégorie E, D et C, pour une peine maximale de 5 à 15 ans de prison. La proposition fait également en sorte qu'un individu d'une installation résidentielle ne peut avoir de relations sexuelles consentantes avec un employé, éliminant par conséquent l'obligation du procureur à prouver qu'une activité sexuelle était non consentie.

Les New-Yorkais peuvent en savoir plus sur le Centre de Justice au www.Justice4SpecialNeeds.com

Les mesures législatives du Gouverneur ont été partiellement développées à partir des recommandations exposées dans *The Measure of a Society: Protection of Vulnerable Persons in Residential Facilities Against Abuse and Neglect* (La grandeur d'une société : La protection des personnes vulnérables contre l'abus et la négligence dans les établissements résidentiels), un rapport spécial préparé par M. Clarence Sundram, conseiller spécial du Gouverneur sur la question des personnes vulnérables. Une copie de ce rapport est disponible au http://www.governor.ny.gov/assets/documents/justice4specialneeds.pdf

###

Des informations supplémentaires sont disponibles auwww.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French